

Gelaagd Fiscaal Besturen – Liber amicorum Nicole Plets, Herentals, KnopsPublishing, 2024, 656 p.

À l'occasion de l'accession à l'éméritat du Professeur Nicole Plets, académique rattachée à l'Université d'Anvers, ses collègues et amis lui offrent un ouvrage collectif contenant pas moins de vingt-quatre contributions de haut niveau scientifique, rédigées en néerlandais, en anglais et en français. Notre estimée collègue, ainsi honorée, a consacré l'essentiel de ses recherches, depuis sa thèse de doctorat jusqu'aux nombreux articles récemment encore parus, aux questions liées à la répartition des compétences fiscales entre l'autorité fédérale, les Régions et les pouvoirs locaux. Ce n'est donc pas surprenant que les coordinateurs aient fait le choix de suggérer aux auteurs un fil conducteur résumé par l'expression « *gelaagd fiscaal besturen* » qui, littéralement, renvoie à l'idée d'une gouvernance fiscale à plusieurs niveaux.

À l'aube d'une nouvelle législature qui pourrait, potentiellement, aboutir à une reconsidération des dispositifs institutionnels en question, ce *Liber amicorum* donne utilement matière à réflexion. Il constitue un référentiel précieux pour saisir les questions épineuses qui, aujourd'hui, caractérisent les interactions entre les différentes collectivités politiques dotées d'une autonomie fiscale et pour comprendre les enjeux d'éventuelles discussions futures aux niveaux constitutionnel, législatif et jurisprudentiel. En guise d'illustration des thématiques abordées, l'on peut citer la question de l'autonomie fiscale des Communautés, l'évolution du régime des impôts régionaux au sens de l'article 3 de la loi spéciale de financement, la qualification juridique du précompte immobilier, la protection des droits des contribuables dans le cadre de la procédure fiscale locale, la motivation des règlements-taxes, l'opportunité d'instaurer un dispositif de conciliation fiscale en lien avec la fiscalité régionale et locale, le lien entre les notions d'impôt et de démocratie à l'aune du contentieux relatif aux taxes communales sur les secondes résidences, ou encore, les questions liées aux prélèvements relatifs à l'électricité introduits aux niveau régional et local. On

note aussi la contribution particulièrement stimulante de Patricia Popelier qui, à partir de différents indicateurs, s'efforce de mesurer le degré non seulement d'autonomie mais aussi de cohésion induit par le système de financement des entités fédérées actuellement en vigueur. Les résultats de ce travail objectif d'évaluation sont surprenants.

Plusieurs études interrogent la nature et l'évolution du rapport entre les contribuables et l'administration fiscale (horizontalisation de cette relation, médiation et conciliation, respect des droits fondamentaux, dont la vie privée), et ce dans la perspective souhaitée d'une amélioration de la gouvernance fiscale. Le Professeur Anne Van de Vyver présente aussi le fruit de recherches interdisciplinaires menées depuis de longues années à propos des perceptions en termes de justice fiscale, évaluées à partir d'analyses empiriques.

L'incidence du droit européen et du droit international, dont les développements ont été conséquents ces dernières années, n'est pas ignorée. Outre l'objet classique d'étude que sont les libertés fondamentales de circulation, les thématiques du règlement international des différends, de la coopération administrative dans le domaine fiscal (avec une proposition originale de mise en place d'une agence fiscale à l'échelle de l'Union), de la répartition de la charge de la preuve en matière de mesures anti-abus, de l'évolution du droit douanier, ou encore, de l'utilisation des sociétés écrans à des fins fiscales (ATAD 3 en projet) sont traitées.

Au final, l'ouvrage collectif en question, pour le moins riche, témoigne du dynamisme de la recherche académique en droit fiscal menée en Flandre. Compte tenu de ce que les sujets abordés concernent des préoccupations théoriques et pratiques rencontrées aussi au centre et au sud du pays, on ne peut que hautement recommander sa lecture.

Marc BOURGEOIS